

agricoles de la province d'où ils viennent. L'assertion tendant à dire qu'une ligne peut être construite avec des rampes comme celles mentionnées dans cet article, m'a causé, je l'avoue, une surprise, et j'aimerais à savoir si la déclaration du gouvernement est à l'effet qu'il n'a pas de renseignement à ce sujet, ou que la commission n'a pas actuellement de renseignements l'autorisant à faire une pareille déclaration.

L'honorable M. SCOTT : J'ai cru être très explicite. J'ai dit que le gouvernement n'avait reçu aucun renseignement à ce sujet, et que la commission, ayant été interrogée, a répondu que les études qui avaient été faites n'étaient que des études d'exploration. Il me semble qu'après cette déclaration l'honorable sénateur aurait dû être convaincu que les déclarations du gouvernement devaient être plus crues que celles des organes de l'opposition.

L'honorable M. WOOD : Je suis absolument disposé à croire la déclaration du gouvernement. Je voulais tout simplement savoir si l'honorable sénateur pouvait me donner le renseignement demandé. S'il ne peut me donner ce renseignement, je dois accepter sa déclaration. Je crois qu'il n'a pas absolument compris ma question.

L'honorable M. SCOTT : Oui, je l'ai comprise parfaitement. J'ai dit que nous n'avions reçu aucun renseignement à ce sujet.

RAPPORT DU MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.

RETRAIT D'UNE INTERPELLATION.

Ordre du jour :

L'honorable M. WOOD donne avis :

Qu'il demandera si le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'année expirée le 30 juin 1903 a été publié en la forme ordinaire ? Pourquoi ne s'en trouve-t-il pas d'exemplaires à la bibliothèque ?

L'honorable M. WOOD : Depuis que j'ai inscrit cette motion dans le cahier des avis, j'ai reçu un livre bleu contenant le rapport de l'année dernière du ministre des Chemins de fer et Canaux, grâce à la courtoisie de l'honorable secrétaire d'Etat, et ce livre me suffit amplement.

L'honorable M. SCOTT : On a répondu qu'il a été distribué en temps opportun et de la manière ordinaire. Je n'ai aucun doute que l'honorable sénateur pouvait s'en pro-

curer un exemplaire au bureau de la distribution. Le département a envoyé à la bibliothèque le nombre d'exemplaires qu'il a l'habitude d'y envoyer. C'est par hasard qu'il n'en restait plus un seul exemplaire.

L'honorable M. WOOD : On ne peut en trouver là un seul exemplaire.

L'honorable M. SCOTT : J'en ai moi-même envoyé un exemplaire à l'honorable sénateur.

L'honorable M. WOOD : Oui.

La motion est retirée.

RAPPORTS EN RETARD.

L'honorable M. LANDRY : Avant l'ajournement de la Chambre, comme nous allons être absents durant quelques semaines, l'honorable secrétaire d'Etat voudra être assez bon pour faire hâter la production des rapports que j'ai demandés l'année dernière et l'année précédente.

L'honorable M. SCOTT : Si l'honorable sénateur veut, à son loisir, m'adresser une lettre appelant mon attention sur les rapports qu'il veut surtout obtenir, je serai heureux d'en demander la production.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi, le 13 février, à 3 heures de l'après-midi.

SENAT.

Séance du lundi, le 13 février 1905.

Présidence de l'honorable RAOUL DANDURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

Et le Sénat s'ajourne.

SENAT.

Séance du mardi, le 14 février 1905.

Présidence de l'honorable RAOUL DANDURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires de routine.